

LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire

En ce début d'été, il nous a semblé opportun de travailler sur nos sentiers pour améliorer l'accueil de nos hôtes.

Le conseil municipal a sollicité l'aide financière de l'Association Foncière Pastorale des Alpagnes de LA GRAVE (AFP) pour l'embauche d'ouvriers à cet effet. L'AFP a répondu favorablement à hauteur de 5000 €.

Que ses membres en soient ici remerciés.

Cette action devrait perdurer et chaque année nous améliorerons et entretiendrons nos sentiers (travaux, passages canadiens, signalétique, etc.).

Chacun pourra se faire le relais des améliorations à apporter pour que nos montagnes soient partagées par tous.

Bien à vous.

Le Maire,
Jean-Pierre SEVREZ

DERNIERE MINUTE

PASSEPORTS

Le délai de fabrication des passeports biométriques est actuellement d'environ 4 à 5 semaines.

BLOG

Pour mieux vous informer et notamment pour les personnes qui sont loin de LA GRAVE, la mairie a créé un blog (voir coordonnées en page 2).

PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans ce numéro :

Conseil municipal du : 13 mai 2009	2
Vie pratique	2
Conseil municipal travaux	3
Informations diverses	4
Fleurissement	5
Natura 2000	6

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouverture le matin de
8 h 30 à 11 h 30
Du lundi au vendredi

CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 mai 2009, le conseil a décidé :

- D'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2008 de la régie communale des remontées mécaniques

	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>
Dépenses	31 996.82 €	281 662.06 €
Recettes	4 3 988.50 €	243 324.66 €
Report année N-1	-43 988.50 €	32 677.27 €
déficit	-31 996.82 €	-5 660.13 €

- D'annuler certaines factures d'eau du fait d'erreurs (nombre d'appartements faux, départ de la commune...) et de refacturer la redevance aux nouveaux occupants

- d'approuver le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes du Briançonnais tel qu'annexé à la présente, portant modification de l'article VI - A - I - 2 comme suit :

Gestion du label Pays d'art et d'histoire dispositif spécifique encadré par les préconisations du Ministère de la Culture qui reposent sur les objectifs suivants :

- Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- Présentation et promotion du patrimoine

dans toutes ses composantes.

- Initiation d'un public jeune au potentiel patrimonial du Briançonnais.

- Offre au public touristique de visites de qualité, diversifiées.

Dans ce cadre, développement des actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation (expertise à la demande des Communes et mission de conseil), d'animation et de valorisation du patrimoine

Le conseil a décidé d'autoriser, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente, la mise à disposition par la Ville de Briançon, des ressources humaines nécessaires à l'élaboration du dossier de labellisation, dans des conditions arrêtées par le Bureau des Maires.

- D'accepter une proposition d'honoraires complémentaires de M. Trubert, architecte, pour la reprise du projet de rénovation de la chapelle des Pénitents pour un montant de 2 750.80 € TTC.

- De louer l'appartement de l'école du Chazelet et un local situé au rez de Chaussée à M. Mayeul RIF-FET pour un loyer mensuel de 300.00 €

- De rembourser des frais engagés par M. Jean-Paul GERMANAZ à hauteur de 12.00 € (doubles de clefs)

(suite page 3)

VIE PRATIQUE

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

DECHETTERIE

Dès le 1er avril, ouverte :

Mardi de 13 h 30 à 17 h

Jeudi de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Vous pouvez recevoir les bulletins par messagerie électronique, en transmettant votre adresse à la mairie.

BLOG

Les bulletins municipaux et d'autres informations municipales sont disponibles sur le blog de la mairie :

<http://>

mairie-lagrange-lameije.jimdo.com

MAIRIE

RD 1091

05320 LA GRAVE-FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel : mairie.la.grave@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- D'arrêter le programme annuel de voirie communale et de demander les subventions correspondantes au département

Programme de travaux :

- Parking du cimetière du hameau Les Terrasses— 2^{ème} tranche (voir suite page 3)
- Chemin des Horts au chef lieu— 2^{ème} tranche : drainage et évacuation des eaux pluviales
- Enrobé des parkings d'entrée des villages

Montant TOTAL des travaux : 24 098.00 € HT

Le financement serait le suivant :

- Subvention du Département 13 254.00 €
- Autofinancement communal 10 844.00 €

- D'instaurer une participation pour voies et réseaux.

Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

TRAVAUX

VOIRIE ET TROTTOIRS

Lors de différentes réunions de travail, les souhaits suivants ont été émis en ce qui concerne la voirie :

- création de nouveaux parkings
- Réfection de la voirie du hameau des Hières

Un groupe de travail a été constitué pour voir comment rénover les trottoirs. Les pavés pourraient être enlevés et remplacés par du goudron sérigraphié (imitation de pavés) ce revêtement serait plus solide que des pavés et assez esthétique.

Le conseil municipal a décidé d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme, car depuis le 1er janvier 2009, les travaux de raccordement électrique réalisés par EDF, risquent d'être mis à la charge de la commune, cette délibération permet de mettre ces frais à la charge du demandeur lors du dépôt d'un permis de construire

- D'approuver un nouveau plan de financement de l'école des Terrasses

Travaux	240 000 €
Honoraires	32 171 €

Subvention Etat (PLUS)	8 566 €
Subvention Région	30 000 €
Subvention Département	10 000 €
Autofinancement commune	191 434 €

- Que le centre de secours cantonal serait situé au coin Golèfre (Pied du Coin). Ce centre doit être réalisé par la Communauté de Communes du Briançonnais.

A la demande de la commune, la SCREG a fourni un devis. Une réunion doit avoir lieu avec M. RAJON, responsable de la maison technique de LA GRAVE vendredi 12 juin 09 pour étudier ce dossier.

SENTIERS

3 personnes ont été embauchées tout le mois de juin 2009 pour entretenir les différents sentiers de la commune. L'embauche est faite par le SIVOM et facturée à la commune. L'AFP (Association Foncière Pastorale) verse 5 000 € à la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le plan de prévention des risques (PPR) est en désaccord avec le plan d'occupation des sols (POS). Les POS disparaissent et laissent place aux PLU, dont la projection pour le développement du pays est à plus long terme. Le conseil envisage donc de se lancer dans l'élaboration d'un PLU et d'établir un cahier des charges afin de consulter et choisir un bureau d'études qui réaliserait ce PLU.

FONTAINE DE LA CIME

Un devis a été réalisé pour la réfection de cette fontaine pour un montant de 3 112.25 € TTC. Ce devis a été transmis à l'assurance de la commune qui gère ce dossier.

STATION DU CHAZELET

REUNION

Le conseil municipal a reçu M. Pierre Alain CRET, Directeur de l'Ecole de Ski afin de parler de l'aménagement de la station du Chazelet.

Les points abordés étaient :

Le front de neige, le jardin d'enfants, le bâtiment d'accueil et les problèmes de stationnement

La neige de culture

L'accès au Plateau d'Emparis

CANONS A NEIGE

Une étude est en cours en ce qui concerne l'installation de canons à neige au Chazelet dans le cadre du Syndicat Mixte.

La station des 2Alpes a donné 7 canons à la commune ce qui permettra dès cet hiver de poursuivre l'enneigement sans avoir à déplacer régulièrement les canons, d'où des économies pour la régie.

TELEPHERIQUE

Une réunion a eu lieu en Sous Préfecture mercredi 17 juin 2009 pour trouver un accord en ce qui concerne le financement de la sécurité sur le secteur hors pis-

tes du téléphérique. Ont assisté à cette réunion : M. HEDE, médiateur, M. Alain BAYROU, Président de la CCB, Xavier CRET, conseiller général du canton, Mme la Sous Préfète et M. CREISSEILS.

M. HEDE avait préparé un rapport en tant que médiateur.

L'avocat de M. CREISSEILS a envoyé à la commune et à la CCB une mise en demeure le mardi 16 juin 2009 et au début de la réunion a indiqué qu'il avait une convention et qu'il ne négocierait pas.

Le conseil municipal réuni le mercredi 17 au soir, a décidé de faire différentes réunions à ce sujet avec les socio professionnels et ensuite avec la population.

FOUR DES HIERES

Une réunion a eu lieu aux Hières le dimanche 24 mai 2008. Ont été conviés les électeurs domiciliés dans ce hameau.

L'objet de la réunion était de parler de l'avenir de ce bâtiment qui est en copropriété avec M. OMON et dont la partie communale (rez de chaussée) est quasiment inutilisable. Actuellement la commune a des charges de copropriété sans pouvoir utiliser le four pour cet usage. Elle souhaiterait s'il reste communal pouvoir l'utiliser pour des expositions, réunions.

Une dizaine d'habitants/électeurs étaient présents et souhaitent que le four reste communal.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE—CNR

La CNR poursuit ses études d'implantation de centrales hydroélectriques sur le Maurian, le Gâ et Rif tort. Une négociation doit avoir lieu en ce qui concerne la rémunération de la commune, celle ci dépendra de la durée des concessions. Il peut s'agir d'une rémunération financière et/ou d'avantages en nature au niveau du patrimoine.

ARBORETUM

Le conseil municipal a invité Mme Nathalie ROMAGNE à une réunion afin de trouver un accord en ce qui concerne la circulation dans l'Arborétum.

Il a été décidé de faire borner le chemin et les propriétés communales de l'Arborétum.

LA GRAVE—VILLAGE FLEURI

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année, la commune a fait le choix de commander à "jardin express" 1000 plants minimottes (300€) qui ont grandi pendant 2 mois grâce aux bons soins de Pierrette, Mado et Jean-Louis à l'ancienne mairie de La Grave, de Mado & Marie-Noëlle au Chazelet, Françoise aux Terrasses et Julie & Michel aux Hières. Merci !

Cette économie financière nous a permis :

- de refaire la rocaille au-dessus du mur de la poste à La Grave,
- d'acheter un bac en bois de vivaces installé au rond-point des Hières,
- de planter un sorbier et un érable sur l'air de pique-nique sous le garage Pic,
- de planter un sorbier vers les cabines tél du parking en face de la pierre Farabo pour matérialiser un banc.

Les 2 poiriers d'ornement (espèce non adaptée au climat) du parking de la mairie ont été enlevés et replantés entre le gîte le rocher et la salle des fêtes et nous réfléchissons à fleurir cet espace qui ne peut pas accueillir d'arbre par manque de terre en sous-sol.

Nouveautés que vous avez sûrement remarquées :

à la Grave:

- 3 bacs en bois (fabriqués par les employés communaux) à la fontaine en face de Laurent Romagne ; des vivaces sont prévues l'année prochaine
- vivaces plantées au niveau du panneau La Grave- village fleuri

à Ventelon:

- le pourtour du four a été nettoyé, du terreau a été ajouté et des vivaces ont été plantées, 2 nouveaux bacs fleurissent les fenêtres du four ; merci à Colette et à Marie-Noëlle
- 2 amphores habillent la fontaine

Aux Terrasses :

- le parking et le porche de l'église sont fleuries de suspentes

au Chazelet :

- 2 amphores décorent la fontaine du bas

aux Fréaux:

- 2 amphores fleurissent le panneau d'affichage et accueillent ainsi le visiteur à l'entrée de la commune,
- 4 suspentes fleurissent la chapelle

Bien des choses restent à faire... notons qu'il faut 3 ans aux vivaces pour s'étoffer !

Les projets :

- vivaces fleuries à l'entrée de La Grave entre le gîte le rocher et la salle des fêtes
- ajouter des vivaces rampantes à la sortie de La Grave entre le panneau La Grave et village fleuri
 - aménager le flanc du rond point des Hières par des vivaces rampantes



La commune remercie tous ceux et celles qui prennent soin des fleurs collectives, vous tous participez à un meilleur accueil de nos vacanciers qui admirent également vos fleurs personnelles.

Grâce à vous tous, avec un même budget depuis 2006 de 3900 € TTC, nous espérons fleurir plus de secteurs dans tous nos villages sans dépasser le budget.

Pour information, la commune a vendu son surplus de fleurs au gîte le rocher. Toutes les plantations de vivaces se font avec les précieux conseils de M. Chapurlat de la jardinerie Boabab à Briançon qui garantit ses plants 3 ans.

Rappel: les déchets de gazon, d'herbes... sont à vider à la déchetterie

Les restes de nourriture avariée suite à défection de congélateur ne sont absolument pas à déposer dans les bacs à poubelle !!! adressez vous à la déchetterie!

Laurence DASSAUD

Natura 2000

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) du site NATURA 2000 du « Plateau d'Emparis Goléon » le premier comité de pilotage (COPIL) a été réuni le jeudi 11 juin 2009. Le comité de pilotage, présidé par Jean-Pierre Sevrez et mis en place par l'arrêté préfectoral du 3 février 2009, rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés par le site (collectivités territoriales, propriétaires, organisations professionnelles, organisations exerçant des activités de pleine nature, associations de protection de la nature, services de l'Etat...) et a pour rôle de participer à la préparation, au suivi et à la mise en œuvre du document d'objectif.

Cette première réunion avait pour objectif d'installer le comité de pilotage, de faire un rappel sur la démarche « Natura 2000 », de présenter le chargé de mission (Paul Boudin), de présenter l'état d'avancement du travail et notamment l'étude réalisée en 2008 par le conservatoire botanique national alpin (CBNA) sur la flore et les milieux naturels du site.

Le compte-rendu de réunion du premier comité de pilotage et d'autres informations concernant Natura 2000 sont téléchargeables sur le blog de la commune dans la page consacrée à Natura 2000 (<http://mairie-lagrade-lameije.jimdo.com/natura-2000/>).

Rappel : Natura 2000 est un programme européen qui a pour objectif de conserver le patrimoine naturel (faune, flore, milieux naturels) et de valoriser les activités humaines respectueuses de l'environnement. Sa particularité : aucune réglementation n'y est imposée et ce n'est pas un sanctuaire où territoires et activités économiques seraient gelés.



Evénement Natura 2000 : dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et suite à l'étude du conservatoire botanique national alpin, des inventaires des insectes et des chauves-souris sont en cours de réalisation. Le **samedi 8 août 2009** une **animation sur les chauves-souris** sera organisée à 18 heures à la mairie de La Grave et sera suivie d'une **soirée de capture ouverte à tous**.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

Paul Boudin (à la Mairie de La Grave)

Tél. : 04-76-79-98-35

E-mail : paul.boudin@espaces-naturels.fr

